# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1 : Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

## 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : KaiBlooey (Concentré et dilution d'eau au 64:1)

#### 1.2 Usage recommandé de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation

Usage du produit : Nettoyant à base d'eau. Le produit est destiné à être utilisé dans une dilution d'eau au 64:1.

#### 1.3 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Kaivac Inc.

2680 Van Hook Ave. Hamilton, OH 45015

## 1.4 Numéro de téléphone d'urgence : En cas d'urgence médicale SEULEMENT, veuillez appeler :

INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 800-287-1136

Courriel:

Date de préparation/révision de la FDS: 29 octobre 2020

#### Section 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## **CONCENTRÉ:**

Classification UE (1272/2008): Lésions oculaires Catégorie 1 (H318)

Corrosion cutanée Catégorie 1C (H314)

Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200): Lésions oculaires Catégorie 1

Corrosion cutanée Catégorie 1C

**DILUTION D'EAU AU 64:1** 

Classification UE (1272/2008): Non classé comme dangereux

Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200): Non classé comme dangereux

## 2.2 Éléments d'information sur l'étiquette :

## **CONCENTRÉ:**



## DANGER! Contient de l'acide phosphorique et des alcools C12-15 éthoxylés.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves	Réponse :
lésions des yeux.	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES
Prévention:	YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
P260 Ne pas respirer de brouillards.	minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

D000 D + 1 + 1 + 1 + 1 + 1	
P280 Porter des gants de protection et un équipement de	porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
protection des yeux.	Continuer à rincer.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
	ou un médecin.
Stockage:	
P405 Garder sous clef.	P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la
Élimination :	bouche. Ne PAS faire vomir.
,	
P501 Eliminer le contenu et le récipient conformément aux	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
réglementations locales et nationales.	ou un médecin.
	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA
	PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les
	vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se
	doucher.
	P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
	ou un médecin.
	P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la
	personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où
	elle peut confortablement respirer.
	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
	ou un médecin.

# DILUTION D'EAU AU 64:1 Aucun étiquetage requis.

## 2.3 Autres dangers : Aucun n'a été identifié

# Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

## 3.2 Mélange CONCENTRÉ :

Composant	Numéro CAS/ Numéro EINECS.	Quantité	Classification SGH/UE (1272/2008) Classification UE (67/548/CEE)
Alcools C12-15	68131-39-5 /500-195-7	5-10 %	Lésions oculaires Catégorie 1 (H318)
éthoxylés			Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu
			Catégorie 1 (H400)
			Dangers pour le milieu aquatique, danger à
			long terme Catégorie 3 (H412)
Acide citrique	77-92-9/201-069-1	1-10 %	Irritation oculaire Catégorie 2A (H319)
Acide sulfamique	5329-14-6/ 226-218-8	1-10 %	Irritation oculaire Catégorie 2A (H319)
_			Irritation cutanée Catégorie 2 (H315)
			Dangers pour le milieu aquatique, danger à
			long terme Catégorie 3 (H412)
Éther de dipropylène	34590-94-8/ 252-104-2	1-10 %	Non dangereux
glycol			
monométhylique			
Acide phosphorique	7664-38-2/231-633-2	1-5%	Corrosion cutanée Catégorie 1B (H314)
			Corrosif pour les métaux (H290)
Salicylate de méthyle	119-36-6 / 204-317-7	<1 %	Toxicité aiguë, orale Catégorie 4 (H302)
(parfum)			

Se reporter à la section 16 pour le texte complet des classes SGH et des mentions H Les pourcentages exacts sont un secret commercial.

## **DILUTION D'EAU AU 64:1**

Composant	Numéro CAS/	Quantité	Classification SGH/UE (1272/2008)

Date de révision : 29/10/2020 Page 2 de 8

	Numéro EINECS.		Classification UE (67/548/CEE)	
Ingrédients non	S.O.	<99 %	Non classés	
dangereux				
Alcools C12-15	68131-39-5 /500-195-7	<1,0%	Lésions oculaires Catégorie 1 (H318)	
éthoxylés			Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu	
			Catégorie 1 (H400)	
			Dangers pour le milieu aquatique, danger à	
			long terme Catégorie 3 (H412)	
Acide citrique	77-92-9/201-069-1	<0,1%	Irritation oculaire Catégorie 2A (H319)	
Acide sulfamique	que 5329-14-6/226-218-8 <0,1% Irr		Irritation oculaire Catégorie 2A (H319)	
			Irritation cutanée Catégorie 2 (H315)	
			Dangers pour le milieu aquatique, danger à	
			long terme Catégorie 3 (H412)	
Éther de dipropylène	34590-94-8/ 252-104-2	<0,1%	Non dangereux	
glycol				
monométhylique				
Acide phosphorique	7664-38-2/231-633-2	<0,1%	Corrosion cutanée Catégorie 1B (H314)	
			Corrosif pour les métaux (H290)	

#### Section 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

#### Premiers soins

#### Par inhalation:

**CONCENTRÉ** – Transporter la victime à l'extérieur. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, faire administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Consulter immédiatement un médecin.

**DILUTION D'EAU AU 64:1** – Aucun n'est attendu avec une utilisation normale.

#### Contact avec la peau:

**CONCENTRÉ** – Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 minutes. Laver l'endroit avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un médecin.

**DILUTION D'EAU AU 64:1** – Laver la zone avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

## Contact avec les yeux :

**CONCENTRÉ** – Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.

**DILUTION D'EAU AU 64:1** – Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

#### Orale:

**CONCENTRÉ** – Si la victime est consciente, donner un verre d'eau ou de lait pour diluer. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter immédiatement un médecin.

**DILUTION D'EAU AU 64:1** – Aucun n'est attendu avec une utilisation normale.

#### Voir la section 11 pour de plus amples renseignements concernant les effets sur la santé.

## 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

CONCENTRÉ – Provoque une irritation oculaire grave ou des brûlures avec possibilité de lésion de la cornée et de cécité. Le contact cutané peut provoquer une irritation grave ou des brûlures. Les vapeurs ou les brouillards peuvent provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires et un œdème pulmonaire possible. L'ingestion peut provoquer de la corrosion gastro-intestinale, des douleurs abdominales, des nausées, un état de choc ou la mort.

**DILUTION D'EAU AU 64:1** – Peut provoquer une légère irritation oculaire et cutanée.

## 4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :

**CONCENTRÉ**: Un traitement médical immédiat est recommandé pour tout contact. **DILUTION D'EAU AU 64:1** – Aucun n'est attendu avec une utilisation normale.

## Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction :** Utiliser tout moyen adapté à l'incendie environnant.
- **5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange :** La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et de phosphore.
- **5.3 Précautions spéciales pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection intégral en cas d'incendie dans les endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

## Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Porter des vêtements de protection appropriés au besoin pour éviter tout contact oculaire et cutané.

- **6.2 Précautions environnementales :** Éviter la contamination des sources d'eau et le déversement dans l'environnement. Signaler les déversements aux autorités au besoin.
- **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Contenir et recueillir le déversement avec des matériaux inertes tels qu'un absorbant commercial, du sable ou de la terre. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Si autorisé, neutraliser et rejeter dans l'égout.

#### 6.4 Référence à d'autres sections :

Se reporter à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination et à la section 8 pour l'équipement de protection.

## Section 7: Manutention et stockage

#### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

**CONCENTRÉ** – Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. **DILUTION D'EAU AU 64:1** – Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

- **7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :** Conserver dans un endroit frais et bien aéré, loin des bases et autres matières incompatibles. Garder le contenant fermé.
- **7.3** Utilisation(s) finale(s) spécifique(s): Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquetage et l'emballage du produit. Le produit est destiné à être utilisé dans une dilution d'eau au 64:1.

Utilisations industrielles: Nettoyant à base d'eau.

Utilisations professionnelles: Nettoyant à base d'eau.

## Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	ÉU. OEL	UE IOEL	RU. OEL	DFG MK	Valeurs biologiques
					limites

Alcools C12-15 éthoxylés	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Acide citrique	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Acide phosphorique	OSHA PEL TWA 1 mg/m <sup>3</sup> ACGIH TLV TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup> (aérosol inhalable)	Non établi
Acide sulfamique	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Éther de dipropylène glycol monométhylique	OSHA PEL Peau TWA 100 ppm ACGIH TLV Peau STEL 150 ppm, TWA 100 ppm	TWA 50 ppm	TWA 50 ppm	TWA 50 ppm STEL 50 ppm	Non établi
Salicylate de méthyle	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

## 8.2 Contrôles de l'exposition :

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** La ventilation générale est généralement adéquate pour une utilisation normale. Au besoin, utiliser une ventilation par aspiration locale pour maintenir la concentration des constituants dangereux en deçà des limites recommandées.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection respiratoire :** Pas nécessaire si les concentrations de composants dangereux sur le lieu de travail sont inférieures aux limites recommandées. Porter un appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées. Le choix et l'utilisation des appareils respiratoires doivent se baser sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respectez les réglementations locales ou nationales en vigueur aux États-Unis : OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection de la peau :** Le port de gants en néoprène ou en nitrile est recommandé lorsque le contact est probable. Porter les vêtements de protection nécessaires pour éviter tout contact cutané, prolongé ou répété, lors de la manipulation.

Autre protection: Aucune requise.

#### Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence et odeur : Liquide bleu clair avec une odeur de gaulthérie couchée.

Solubilité dans l'eau :	Soluble	Point d'ébullition :	210-212° °F	
Seuil olfactif:	Non déterminé	Coefficient de	Non déterminé	
		partage :		
pH:	<2,0 Concentré,	Point de fusion :	Non déterminé	
	2,4 Dilution			
Densité spécifique :	1,05 Concentré,	Densité de vapeur :	Non déterminé	
	~ 1,0 Dilution			
Taux d'évaporation :	Non déterminé	Tension de vapeur :	Non déterminé	
Inflammabilité	Non applicable	Point d'éclair :	Non applicable	
(solide/gaz) :				
Limites d'explosivité :	Non déterminé	Température d'auto-	Non déterminé	
		inflammation:		
Température de	Non déterminé	Viscosité	Non déterminé	
décomposition :				

Propriétés	Aucun	Propriétés oxydantes :	Aucun
d'explosivité :			

#### 9.2 Autres informations: Aucun

#### Section 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
- 10.2 Stabilité chimique : Stable.
- 10.3 Risques de réactions dangereuses : La réaction avec des bases fortes génèrera de la chaleur.
- 10.4 Conditions à éviter : Aucune connue.
- 10.5 Matériaux incompatibles : Éviter les bases fortes.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et de phosphore.

## Section 11 : Données toxicologiques

## 11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

#### Dangers potentiels pour la santé

#### Par inhalation:

Le brouillard et les vapeurs peuvent provoquer l'irritation des yeux, des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. De fortes concentrations peuvent provoquer une irritation grave et un œdème pulmonaire.

**Contact cutané :** Peut provoquer une irritation grave et des brûlures accompagnées de rougeurs et de douleurs. Un contact cutané prolongé ou répété avec des solutions diluées ou des brouillards peut provoquer une dermatite.

**Contact oculaire :** Provoque une irritation grave ou des brûlures accompagnées de rougeurs, de douleurs et des larmoiements. Des lésions oculaires permanentes peuvent survenir.

**Orale :** Peut provoquer une corrosion gastro-intestinale, des douleurs abdominales et des nausées, un choc circulatoire et la mort.

Valeurs de toxicité aiguë: ETA du produit (concentré): Orale: 30600 mg/kg, par voie cutanée: 54800 mg/kg, par inhalation: 17 mg/m3

Acide phosphorique : DL50 orale (rat) : 1530 mg/kg, DL50 cutanée (lapin) : 2740 mg/kg, CL50 inhalation (rat) : 0,85 mg/m3/1 h.

Corrosion/irritation cutanée: Le concentré contient de l'acide phosphorique qui est corrosif pour la peau. Le produit utilisé tel que recommandé dans une dilution d'eau au 64:1 n'est pas corrosif pour la peau mais peut provoquer une légère irritation.

**Lésion oculaire/ irritation :** Le produit peut provoquer des lésions oculaires selon les règles de mélange. Le produit utilisé tel que recommandé dans une dilution d'eau au 64:1 ne doit pas provoquer de lésions oculaires, mais peut provoquer une légère irritation.

**Irritation respiratoire :** L'inhalation prolongée du produit sous forme concentrée peut provoquer une irritation respiratoire grave. Cependant, aucune irritation n'est attendue avec une dilution d'eau au 64:1

Sensibilisation respiratoire: N'est pas connu pour être un sensibilisant.

Sensibilisation de la peau : N'est pas connu pour être un sensibilisant.

Mutagénicité des cellules germinales : Ce produit ne devrait pas présenter de risque de dommages génétiques.

Cancérogénicité: Aucun des composants n'est classé comme cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le CLP.

Toxicité pour le développement et la reproduction : Aucun des ingrédients n'est toxique pour la reproduction.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :** Aucun effet indésirable n'est attendu au regard des composants.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) : Aucun effet indésirable n'est attendu.

#### Section 12 : Données écologiques

**12.1 Écotoxicité :** Agent tensioactif biodégradable : CL50 plie commune : 0,59 mg/L, NOEC crapet arlequin : 0,16 mg/L. Acide sulfamique : CL50 tête de boule : 70,3 mg/L.

**12.2 Persistance et dégradation :** L'agent tensioactif et l'éther de dipropylène glycol monométhylique sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : L'agent tensioactif n'est pas bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Aucune requise.

12.6 Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

## Section 13 : Données sur l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément à toutes réglementations locales, provinciales et nationales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de déterminer l'identification et l'élimination appropriées des déchets conformément aux réglementations applicables.

#### Section 14: Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers environnementaux
USDOT	UN3264	Corrosif, liquide, acide, inorganique, n.s.a. (acide phosphorique, acide sulfamique)	8	III	Non
TMD canadien	UN3264	Corrosif, liquide, acide, inorganique, n.s.a. (acide phosphorique, acide sulfamique)	8	III	Non
ADR/RID UE	UN3264	Corrosif, liquide, acide, inorganique, n.s.a. (acide phosphorique, acide sulfamique)	8	III	Non

IMDG	UN3264	Corrosif, liquide, acide, inorganique, n.s.a. (acide phosphorique, acide sulfamique)	8	III	Non
AITA/OACI	UN3264	Corrosif, liquide, acide, inorganique, n.s.a. (acide phosphorique, acide sulfamique)	8	III	Non

Remarque : Ces produits peuvent être expédiés en quantité limitée – se référer aux réglementations applicables pour les exigences.

#### 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur : Aucun n'a été identifié

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC : Non applicable.

## Section 15: Information sur la réglementation

# 15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Évaluation sur la sécurité des produits chimiques : Aucune requise.

**Autres réglementations de l'UE**: Ce produit est classé et étiqueté conformément à la CLP de l'UE selon les règles de mélange. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

#### **RÈGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS:**

**Situation dans l'inventaire de la TSCA aux É.-U.:** Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

#### **Section 16: Autres informations**

#### Classification et étiquetage des mentions de danger des produits chimiques pour référence (voir section 3) :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision : 30 mars 2018

**Remplace la date :** 09 octobre 2017

Sommaire de la révision : Classification pour la version diluée incluse. Modifications à toutes les sections.

Les informations contenues dans le présent document sont jugées exactes, mais ne sont pas garanties. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance la nécessité d'informations à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées à l'acheteur ou à une tierce personne à proximité si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche de données de sécurité. De plus, Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.